



Travaux locataire a la charge du proprio

Par **kzoul**, le **31/07/2010** à **16:34**

Bonjour,

voilà 2mois et demi que mes toilettes fuit (entrée d'eau et évacuation au niveau des joints), m'étant renseigné je sais que le changement des joints est a ma charge mais ma question est est- ce que le changement de ces joints est a ma charge si les toilettes on 24ans et que je ne suis locataire de cette appartement depuis seulement 1ans et 6mois?

De plus tous les locataires de mon immeuble (24) ainsi que moi même ont eu de grosses factures d'électricité (450€ en moyenne trimestrielle pour des apparts de 70m2 maxi) et ceci est du a une mauvaise isolation (pas de placo polystyrène des vitres simples vitrage) et des radiateurs très vieux surement plus de 20ans aussi etc. Que pourrions-nous faire? Est-il possible de l'obliger à rafraichir nos appartements?

PS: Depuis cette hiver j'ai pour ma part développé des allergies et de l'asthme alors que je n'en ais jamais eu, je pense que cela viens de la mauvaise isolation qui créer énormément de condensation et d'humidité. Est-ce aussi une raison qui pourrait l'obliger à rafraichir les appartements.